

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 28 MAI 2018**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 28 Mai 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 Mai 2018, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
17 Mai 2018
<b>Date d'affichage</b>
17 Mai 2018

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;  
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire expose que la commune de Beuzec-Cap-Sizun envisage de créer un cheminement doux entre l'Est du Bourg, lieu-dit « Bicêtre » et le stade de football en passant par le délaissé de route du lieu-dit « Pen-ar-Yeun ». Il précise que cette voie comporte une première section de 275 mètres longeant la Départementale 7 et une seconde section de 375 mètres empruntant le délaissé de route menant de « Pen-ar-Yeun » au Stade de « Kersudal ».

Le coût de ces travaux se monte à 17 235,40 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** la création d'un cheminement doux entre l'Est du Bourg et le stade de football.
- **Sollicite** le Département du Finistère, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour financer ces travaux.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 28 Mai 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.